



Conférence d'examen sur la dimension humaine de l'OSCE Varsovie, 26 septembre au 7 octobre 2011

Déclaration de la délégation suisse Version écrite

Session de travail 1 : Liberté fondamentales I : Liberté d'expression, des médias et de l'information

Monsieur le Président,

Tout d'abord, la Suisse tient à remercier la Représentante pour la liberté des médias pour son rapport. Madame Mijatovic et son équipe ont mené, sans relâche, un travail exemplaire pendant cette dernière année, visant à rappeler aux Etats participants leurs engagements et à les soutenir dans leur mise en œuvre.

Mon pays souhaite également saluer une fois encore les activités menées par la Lituanie, présidente en exercice, dans le domaine de la liberté des médias. Les objectifs définis en la matière ont tout le soutien de la Suisse.

Nous espérons vivement que tous les Etats participants travailleront ensemble à l'obtention de deux décisions ministérielles concernant la liberté d'expression lors du sommet de Vilnius, notamment dans le domaine des nouveaux médias et dans celui de la sécurité des journalistes.

Dans le monde qui est le nôtre, les médias occupent une place sans précédent, occupant une place toujours grandissante dans nos vies. Et si les nouveaux médias dépassent largement le cadre de référence de la presse et des médias traditionnels, le rôle de la presse pris dans sa globalité – comprenant donc les nouveaux comme les anciens médias - n'a aucunement changé.

Dans une société démocratique et plurielle, toutes et tous doivent être en mesure de participer effectivement au débat public. La liberté des médias et l'accès à l'information s'inscrivent donc dans un cadre visant à diffuser une information exacte, fiable et impartiale, reflet du pluralisme d'opinions et permettant aux populations de communiquer, et donc de participer activement à la vie de la communauté.

Dès lors, quelle que soit la technologie ou le média utilisé, il en va du devoir des Etats de protéger la liberté d'expression, que l'opinion exprimée le soit en ligne (*online*) ou en dehors du réseau (*offline*).

Récemment, Madame Mijatovic est intervenue auprès de plusieurs Etats participants – aussi bien à l'Est qu'à l'Ouest de Vienne - dans le cadre de son travail d'observation des développements dans le domaine des médias et de renforcement des mécanismes existants. Elle a mené une visite au Turkménistan à l'occasion d'un cours visant à renforcer les capacités des services de presse gouvernementaux. Par ailleurs, elle a fait part de son inquiétude quant au risque de voir des journalistes contraints de révéler leurs sources dans le cadre de l'enquête concernant les écoutes téléphoniques actuellement en cours en Grande-Bretagne.

A l'occasion de la commémoration des attentats du 11 septembre 2001, le Rapporteur a solennellement rappelé qu'il n'y avait pas de sécurité sans une presse libre et qu'une presse libre ne pouvait se développer sans sécurité.

Or, nous le savons, depuis les tragiques événements de 2001, plusieurs Etats de l'OSCE ont adopté des lois visant à lutter contre le terrorisme ; les exemples sont nombreux et ne se limitent pas à une aire géographique précise. Or, cela a été effectué au prix d'une réduction progressive des espaces de liberté d'expression.

La Suisse est convaincue de la promotion et la protection des droits humains pour tous, ainsi que l'Etat de droit, jouent un rôle crucial dans nos efforts en matière de contre-terrorisme.

Nous sommes persuadés que des mesures effectives visant à éradiquer le terrorisme et la protection des droits humains ne représentent aucunement des approches inconciliables ; au contraire, celles-ci se renforcent mutuellement.

Mesdames et Messieurs,

La liberté d'expression sur internet se retrouve souvent dans la cible des ces mesures anti-terroristes et l'objet de restrictions excessives.

Or, les nouvelles technologies permettent à un nombre toujours croissant de personnes d'accéder à la société de l'information et de la connaissance. En facilitant l'accès et la participation de tous, les nouveaux médias encouragent l'échange civique et l'engagement citoyen, renforçant ainsi de manière significative les processus démocratiques.

Et si l'on fait référence à ces nouveaux médias, n'oublions pas les nouveaux acteurs qui les ont mis en place et les font évoluer. A ce titre, il faut donc tenir compte de la contribution de plus en plus déterminante des « **journalistes citoyens** » et indépendants à la diversité des médias, et de leur sécurité.

Rappelons ici que la Suisse s'engage pour que le combat contre la violence envers les journalistes reste prioritaire. Il n'est en effet pas acceptable que des journalistes risquent leur intégrité ou soient harcelés dans l'exercice de leur fonction. Nous appelons donc les Etats à faire en sorte que les personnes responsables de telles violations soient poursuivies en justice.

En conclusion, la Suisse aimerait faire trois **recommandations** :

- Tout d'abord, nous recommandons aux Etats participants la nécessité de revoir, lors de la conférence ministérielle, les engagements de l'OSCE en matière de liberté d'expression par l'obtention de deux décisions ministérielles concernant la liberté d'expression : dans le domaine des nouveaux médias et dans celui de la sécurité des journalistes.
- Deuxièmement, nous recommandons au Bureau de la Représentante des médias de se pencher sur la question des « journalistes citoyens » afin de proposer des mesures visant à les faire bénéficier d'une protection similaire à celle des journalistes œuvrant dans les médias traditionnels.
- Enfin, la Suisse recommande aux Etats participants de tenir compte dans leur approche relative à la lutte anti-terrorisme des droits humains et des opportunités que peuvent représenter les médias dans ce cadre. Dans tous les cas, nous appelons les Etats à circonscrire au minimum nécessaire les restrictions à la liberté d'expression.

Je vous remercie.